

ON VIT PLUS LONGTEMPS, ON DOIT TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ?

A grand renfort de budget public, la propagande bat son plein. Pleine page dans de grands quotidiens et hebdomadaires (au total on parle d'une campagne coûtant 5 à 8 millions d'euros), le gouvernement enfonce le clou: «espérance de vie en France, 1950 : 66 ans, 2010 : 81 ans ... ».

La «communication» présente comme une contrainte le fait que l'on vive plus longtemps. Oui! On vit plus longtemps. C'est un progrès, pas une contrainte. Ce progrès est le produit de la conquête, par les salariés, des systèmes de protection sociale. On vit plus longtemps parce ce que l'on peut, à égalité toutes et tous, mieux se soigner dès le plus jeune âge, mais aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler jusqu'au bout pour survivre, grâce aux systèmes de retraite solidaire.

D'ailleurs dans de nombreux pays où il n'y a, malheureusement, ni protection sociale ni retraite, l'espérance de vie est beaucoup plus faible : 53 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes en Afrique! C'est d'ailleurs pourquoi FO, avec la CSI (Confédération

syndicale internationale), se bat pour l'instauration d'un plancher de protection sociale universel.

Alors, devrait-on prendre le risque d'arrêter le progrès uniquement parce que les marchés financiers y voient, eux, une contrainte?

A-t-on d'ailleurs mesuré l'impact du droit à la retraite sur l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans? Quel serait le risque sur l'espérance de vie des générations futures d'un recul de l'âge de la retraite? A l'heure où l'on s'interroge sur l'impact de l'activité humaine sur l'évolution à long terme du climat, peut-on prendre le risque que les générations à venir nous reprochent d'avoir arrêté le progrès pour elles?

Le risque que les générations à venir nous reprochent d'avoir arrêté le progrès

Environ 25000 personnes décèdent chaque année entre 60 et 65 ans. Reculer l'âge légal de la retraite à 65 ans aurait immanquablement comme conséquence de priver ces personnes de tout bénéfice de la retraite.

Et puis, l'espérance de vie est une moyenne. Raisonner ainsi conduirait à poser la question du recul de l'âge de la retraite des femmes, dont l'espérance

de vie moyenne est supérieure à celle des hommes (84,5 ans pour 77,8 ans, selon l'INSEE en 2009), ou de telle catégorie professionnelle ou de telle population (ainsi, on observe un écart de 3 à 4 années d'espérance de vie entre les Régions Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais au détriment de cette dernière, selon l'INSEE en 2007).

Enfin l'espérance de vie en bonne santé, mesurée par l'INSEE -c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé ou sans limitation d'activité (dans les gestes de la vie quotidienne) et sans incapacité n'est que de 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes.

C'est d'ailleurs cohérent avec une autre donnée: la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) constate qu'avant 1983, c'est-à-dire avant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, 42% des pensions étaient attribuées au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude au travail, proportion qui, avec l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, a été réduite à 18% en 2009. Cela représente encore 117942 salariés sur un total de 660471 nouveaux retraités.

Alors, devrait-on accepter de contraindre au travail des hommes et des femmes de plus de 60 ans dont l'activité est physiquement limitée ? D'ailleurs les employeurs eux-mêmes ne s'y trompent pas: dans un sondage récent, tout en se disant favorables au recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, la grande majorité des chefs d'entreprise (61 %) considèrent qu'au sein de leur entreprise, «on peut rester en activité dans de bonnes conditions seulement jusqu'à 60 ans et moins» !

Chiffres en grands nombres

Pour justifier le bien-fondé des restrictions sur les retraites, des chiffres plus astronomiques les uns que les autres sont affichés! Ainsi, le Conseil d'orientation sur les retraites (COR) est allé jusqu'à publier des prévisions jusqu' en 2050, laissant entrevoir des besoins de financement à cette échéance de 72 à 115 milliards d'euros ... Mais le même COR, en 2003, n'avait pas prévu la crise économique qui s' est déclenchée en 2008, pourtant l'une des plus graves que le monde ait connue. Ainsi en 2003, le COR estimait un besoin de financement des régimes de retraite de 15 milliards d'euros en 2015, chiffre qu'il fait passer aujourd'hui à près de 40 milliards d'euros! Quel crédit apporter à des prévisions en 2020, 2030 ou encore 2050 ?

600 000 personnes sont au minimum vieillesse, soit 700 euros par mois! Prévisions qui posent d'ailleurs une question majeure: elles supposent que le système économique et social actuel demeure en l'état. Or c'est ce système qui a pourtant conduit à la crise responsable du gouffre budgétaire auquel sont confrontés aujourd'hui les populations et les Etats, système dont pourtant on nous avait dit qu'il devait impérativement être réformé en profondeur!

Ce système, quel est-il ?

Celui d'une répartition des richesses qui profite avant tout aux capitaux et aux systèmes financiers. Ainsi, du fait des politiques de modération salariale, la part des salaires dans le PIB (Produit intérieur brut, qui mesure les richesses créées par l' ensemble de l'économie) n'a eu de cesse de se réduire : -4% en quinze ans, ce qui représente 80 milliards d'euros transférés de la masse salariale vers les entreprises et *in fine* vers les actionnaires. La part des bénéfices redistribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 (indice boursier de Paris) a représenté près de 36 milliards d'euros pour 2009. Cette même année, 8 000 «traders» des banques françaises se partageaient 1,8 milliard d'euros. **Les banques françaises ont en effet engrangé 11 milliards de bénéfices cette même année 2009, après avoir bénéficié de 95 milliards d'euros d'aides publiques.** L'exonération fiscale des bénéfices réalisés par les entreprises lors de la vente d'actions dans les filiales représente un cadeau de 22 milliards d'euros, autant de recettes fiscales en moins en trois ans.

Ce ne sont pas les retraites et les droits sociaux qui doivent s'adapter, mais bien ce système économique qu'il faut changer !

Les idées reçues :

❖ Le système de retraite est inégalitaire :

Non, c'est le système économique qui génère des inégalités : inégalités hommes-femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle.

❖ Le système de retraite français par répartition est trop compliqué : 38 régimes différents.

Mais au Royaume-Uni, par exemple, le système par capitalisation est constitué de plus de 350 fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés.

❖ 1990 : 9,5 millions de retraités, 2030 : 21 millions de retraités.

C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites : les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme...), générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur les revenus et TVA).

❖ Dans plusieurs pays d'Europe, on part plus tard en retraite.

Mais il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14 % des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13 % en Finlande, 9 % au Royaume Uni, contre 6 % en France.

TOUS EN GREVE LE 15 JUIN 2010 : GREVE INTERPROFESSIONNELLE

DEFENDONS NOS RETRAITES, DEFENDONS L'AVENIR, LE NOTRE ET CELUI DE NOS ENFANTS !